



# Compte-rendu

## Séance du conseil municipal

### Mardi 13 octobre 2020 à 19h00

#### Présents :

Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal, Mme COSSON Geneviève, Mme DERVIN Eva, M. DESGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, M. GODART Olivier, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme MAROTEAUX Nathalie, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

#### Représentés :

Mme CORNEVIN-CORDONNIER Barbara ayant donné pouvoir de vote à Mme BERGERY Marie-Claude, M. COURVOISIER-CLEMENT Frédéric ayant donné pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme LAROCHE Gisèle ayant donné pouvoir à Mme PAYEN Françoise, M. MOREAU Laurent ayant donné pouvoir à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir à M. CARPENTIER Dominique, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir à Mme BAUDART Martine.

#### Assistaient également :

M. MAKSUD Léo, Directeur général des services,  
Mme BRAQUET Sophie, Directrice des Services Techniques  
M. HANARD Didier, Secrétaire de direction.

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

L'assemblée désigne M. DESGEORGES Marc secrétaire de séance, à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est validé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

#### I - Affaires générales

- Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2020

Le Conseil municipal décide à l'unanimité moins une abstention (Geneviève Cosson) :

- D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 avec la modification suivante :

Feuillet 37 (fin de page) : La phrase suivante : « Mme Eva DERVIN, vu le contexte actuel (COVID19), demande s'il ne serait pas judicieux par rapport aux assurances de mettre le nombre de personnes par salle ».

Est remplacée :

« Mme Valentine DION, vu le contexte actuel (COVID19), demande s'il ne serait pas judicieux par rapport aux assurances de mettre le nombre de personnes par salle »

## II - Urbanisme

- Acquisition d'un terrain privé au 18 rue du chemin salé

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir auprès de M. DURMOIS la parcelle cadastrée 490 AB 811 ainsi que la part de son indivision de la parcelle 490 AB 416 au coût de 35 € par mètre carré,
- De prendre acte que le coût prévisionnel pour la Commune de Vouziers est de 25 130 €,
- De prendre acte que la commune prendra à sa charge les frais de notaire afférent à l'opération,
- D'autoriser le Maire ou son adjoint à signer tous les actes à intervenir.

## III – Finances

- Autorisation de remboursement des acomptes versés pour la réservation des salles communales

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER le remboursement des paiements lorsque les réservations de salles sont annulées en raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19,
- D'AUTORISER le Maire ou son adjoint à signer tous les actes à intervenir.

- Décisions modificatives

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives suivantes :

### Décision modificative 1 :

Afin de pouvoir récupérer l'avance remboursable versée aux entreprises lors du démarrage des travaux du pôle scolaire, il convient de passer la décision modificative suivante permettant de transférer les crédits entre opérations d'ordre et opérations réelles.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 23, opération 14, article 2313, constructions : - 20 498.82 €

Chapitre 041, article 2313, constructions : +20 498.82 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 23, opération 14, article 238, avances versées : -20 498.82 €

Chapitre 041, article 238, avances versées : + 20 498.82 €

### Décision modificative 2 :

Pour faire suite à la décision d'acquisition de la parcelle située 18 Rue du Chemin Salé à Vouziers et afin d'ouvrir les crédits nécessaires, il convient de passer la décision modificative suivant :

Chapitre 21, Article 2111, terrains nus : + 28 000 €

Chapitre 23, article 2313, constructions : - 28 000 €

## **IV – Eaux et assainissement**

- Adoption des statuts de la régie de l'eau potable

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création d'une régie municipale dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service d'eau potable de la Ville de VOUZIERS en dehors des secteurs de Terron sur Aisne et Vrizy, à compter du 1er Janvier 2021,
- D'APPROUVER les statuts de cette régie
- DE FIXER la dotation initiale de la régie municipale au montant du fonds de roulement du budget annexe eau potable de Vouziers à la date de création de la régie,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

- Désignation des membres du conseil d'exploitation

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE DESIGNER, pour représenter la Ville au sein du conseil d'exploitation de la « régie municipale d'Eau Potable de Ville de Vouziers en dehors des secteurs de Terron sur Aisne et Vrizy », les représentants suivants :

Pour les élus désignés au sein du Conseil municipal : Messieurs BOLY Francis, COLSON Pascal, DUGARD Yann, GODART Olivier et MOREAU Laurent.

Pour les représentants des usagers : Messieurs MAËS Pierre et BROYER Jean

- Adoption du règlement de service eau potable

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le règlement du service de distribution d'eau potable de la ville de VOUZIERS en dehors des secteurs de Terron sur Aisne et Vrizy.
- RPQS Assainissement Vrizy et Terron/Aisne – Point non délibérant

Le conseil municipal de Vouziers a pris acte du RPQS Assainissement de Vrizy et Terron/Aisne.

## **IV – SPORT**

Circuit des Ardennes 2021 : approbation de la convention et attribution d'une subvention

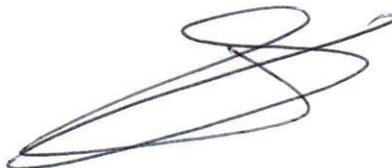
Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'organisation de la 1ère étape du circuit des Ardennes le 9 avril 2021 à Vouziers, au départ et à l'arrivée,
- D'APPROUVER la convention tripartite (ville, Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, Circuit cycliste des Ardennes)
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous actes à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de Séance,

Marc DESGEORGES

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.